



**Municipalité de
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

COPIE DE RÉSOLUTION

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue au 2451 rue Camirand, Sainte-Angèle-de-Prémont, ce lundi 5 novembre 2018 à 19h00 et à laquelle sont présents, Madame la mairesse, Barbara Paillé et les membres du Conseil: Mesdames Marie-Claude Lafond, Doris Jetté, Julie Bibeau et Murielle L. Lessard. Messieurs, Georges Lysight et Denis Bergeron.

199-11-18

Adoption du calendrier des séances régulières pour l'année 2019.

Considérant qu'en vertu de l'article 148 du Code Municipal, le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Il peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

Considérant qu'en vertu de l'article 148.0.1, le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour et l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier;

Considérant que le conseil maintient le début de ses assemblées à 19h00;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part adopte le calendrier ci-après décrit et d'autre part, maintient le début de ses assemblées régulières à 19h00.

Séance de janvier :	Lundi 14 janvier 2019
Séance de février :	Lundi 4 février 2019
Séance de mars :	Lundi 4 mars 2019
Séance d'avril :	Lundi 1 avril 2019
Séance de mai :	Lundi 6 mai 2019
Séance de juin :	Lundi 3 juin 2019
Séance de juillet :	Mardi 2 juillet 2019
Séance d'août :	Lundi 12 août 2019
Séance de septembre :	Mardi 3 septembre 2019
Séance d'octobre :	Lundi 7 octobre 2019
Séance de novembre :	Lundi 4 novembre 2019
Séance de décembre :	Lundi 2 décembre 2019

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

/S/ Barbara Paillé, mairesse

/S/ Jean Charland, d.g.

**Extrait pour copie conforme
08 novembre 2018.**


Le directeur général &
Secrétaire-trésorier